

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES  
**MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD**

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 6 février 2021, à 14h par vidéoconférence jusqu'à nouvel ordre par mesure de prudence dû la Covid-19, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Messieurs les conseillers :

- Monsieur Philippe Couture
- Monsieur Peter Richardson
- Monsieur Éric Lessard
- Monsieur Jean Cloutier
- Madame Barbara McDonald
- Monsieur Christian de Varennes

La secrétaire-trésorière, Stéphanie Carrière, est présente.

- 1. Résolution 2021-02-20 - Adoption de l'ordre du jour**
  - 1. Adoption de l'ordre du jour;**
  - 2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;**
  - 3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2021;**
  - 4. Ratification des paiements exécutés par chèque;**
  - 5. Rapports de la Mairesse :**
    - 5.1. Lac-Tremblant-Nord**
    - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides**
    - 5.3. Mont-Tremblant**
    - 5.4. Rapport des comités Agglo**
  - 6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;**
  - 7. Règlements :**
    - 7.1 Adoption du Règlement 2020-12 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2021**
  - 8. Administration :**
    - 8.1. Appui à la création de la Coalition Santé Laurentides**
    - 8.2. Canevas de résolution municipale | Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect**
    - 8.3. Changement de nom de chemin des Martes à chemin des Rondins**
    - 8.4. Adhésion et désignation de l'inspectrice municipale pour participer à l'Organisme de bassins versants (OBV)**

**9. Rapport des comités :**

**9.1 Comité des finances et administration :**

**9.1.1. États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2021;**

**9.2 Comité consultatif en urbanisme :**

**9.2.1 Demande DPCAL210001, demande d'un certificat d'autorisation pour une modification à l'aménagement d'un accès à une rue, matricule 1621-92-6283, lot 5 011 314 du cadastre du Québec;**

**9.2.2 Demande DPCOL200080, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1621-46-8053, lot 5 011 306 du cadastre du Québec;**

**10. Acceptation de correspondance;**

**11. Affaires nouvelles;**

**12. Période d'intervention des membres du conseil;**

**13. Deuxième période de questions;**

**14. Clôture et levée de la séance.**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Éric Lessard**

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.**

**3. Résolution 2021-02-21 - Séance ordinaire du 16 janvier 2021**

**PRENANT ACTE QU'une** copie du procès verbale a été remise à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson**

**ET RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 janvier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**4. Résolution 2021-02-22 - Ratification du journal de décaissement**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard**

**ET RÉSOLU :**

**DE RATIFIER** le journal de décaissements pour la période du 1er janvier au 31 janvier 2021 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 43 198,40 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**5. Rapports de la Mairesse :**

- 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
- 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- 5.3. Ville de Mont-Tremblant; et
- 5.4. Rapport des comités Agglo.

**6. Résolution 2021-02-23 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

**CONSIDÉRANT** l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2<sup>e</sup> alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Philippe Couture

**ET RÉSOLU :**

**DE MANDATER** la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 8 février 2021 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**7. Règlements**

**Résolution 2021-02-24 - Adoption du Règlement 2020-12 établissant le taux de taxe foncière de la municipalité pour l'exercice financier 2021.**

**CONSIDÉRANT QU'UN** avis de motion a été régulièrement donné séance ordinaire du 16 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement a été déposé pendant la séance du 16 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du présent règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Eric Lessard

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que le règlement soit adopté :

**RÈGLEMENT 2020-12 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021  
ET LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES EN SOUFFRANCE**

## **IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE**

### **ARTICLE 1**

Pour l'exercice financier 2021, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé sur tous les biens-fonds imposables une taxe foncière générale de 0,185 \$ par 100 \$ d'évaluation des biens fonds imposables, telle que portée au rôle d'évaluation pour le budget général du fonds d'administration ;

## **MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES ET INTÉRÊTS**

### **ARTICLE 2**

La taxe municipale doit être payée en un versement unique.

Toutefois, lorsque le total des taxes et des compensations est égal ou supérieur à 300 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en deux versements égaux.

Le versement unique ou le premier versement de la taxe municipale doit être effectué au plus tard le premier avril 2021 et le deuxième versement doit être effectué au plus tard le premier juillet 2021;

### **ARTICLE 3**

Les prescriptions de l'article 2 s'appliquent également à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation, sauf que le deuxième versement, s'il y a lieu, doit être effectué au plus tard le quatre-vingt dixième jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent ;

### **ARTICLE 4**

En conformité avec l'alinéa 3 de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, le Conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu à l'alinéa 2 de l'article 252 de ladite Loi, seul le versement alors dû devient exigible.

## **TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉS SUR LES ARRÉRAGES**

### **ARTICLE 5**

Les montants impayés portent intérêts au taux annuel de 12% à compter du moment où ils deviennent exigibles.

### **ARTICLE 6**

Des frais de 5 \$ seront ajoutés au montant des taxes, à chaque rappel écrit des montants dus. Des frais de 15 \$ seront exigibles pour tous les effets bancaires sans provision ou arrêt de paiement.

### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi, et sera rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## **8.1 Résolution 2021-02-25 - Appui à la création de la Coalition Santé Laurentides par le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL)**

**CONSIDÉRANT QUE** la population des Laurentides a doublé en 14 ans s'élevant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, et cela, sans compter les villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année;

**CONSIDÉRANT** les résultats de l'importante étude de la firme Dameco confirmant l'inadéquation entre les besoins de services de la population de la région des Laurentides et les services offerts, particulièrement en regard des services de santé et des services sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais que le part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs millions de dollars est révélateur du déséquilibre et de l'iniquité interrégionale;

**CONSIDÉRANT QUE** faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain;

**CONSIDÉRANT QUE** les rénovations hospitalières des dernières années n'ont pas permis de répondre à l'augmentation du volume d'activités médicales requis;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau-amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude de l'infrastructure et que la situation perdure depuis, parfois même de manière encore plus négative;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs acteurs du milieu hospitalier et du milieu politique se questionnent quant à la progression des projets des réaménagements nécessaires et se surprennent qu'après plus de deux ans suivant la première annonce de modernisation de l'HRSJ en août 2018, peu d'avancement soit survenu;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs partenaires régionaux ont constaté un changement majeur dans l'échéancier du CISSS qui fait reculer la réalisation du projet de l'HRSJ à 2029-2030, si aucun retard ne survient;

**CONSIDÉRANT QUE** seuls trois hôpitaux de la région (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) seront modernisés dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'il n'y a aucune perspective pour les trois autres centres hospitaliers de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge);

**CONSIDÉRANT QUE** le Premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont une remontant à juillet 2020, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l'HRSJ;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux, Monsieur Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada du 23 novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'HRSJ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est vital d'établir une vision cohérente du système de santé laurentien pour moderniser son réseau et qu'il faut mettre fin dès maintenant à la culture du saupoudrage qu'opère le CISSS des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) le plan de mise sur pied d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de

la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels ont droit la population des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'HRSJ;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald**

**ET RÉSOLU :**

**D'APPUYER** la Coalition Santé Laurentides et ses revendications afin d'exiger le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des six centres hospitaliers des Laurentides et le respect du calendrier d'agrandissement et de modernisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **8.2 Résolution 2021-02-26 - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect**

**CONSIDÉRANT QUE** la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

**CONSIDÉRANT QU'**une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au

monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

#### **POUR CES MOTIFS,**

**IL PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson**

#### **ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

**QUE** le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

**QU'**une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **8.3 Résolution 2021-02-27 - Changement de nom de chemin des Martres à chemin des Rondins**

**(Madame Barbara McDonald se retire du vote)**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de changer le nom du chemin des Martres à chemin des Rondins pour des raisons de santé et sécurité, et pour éviter des situations de confusions relatif aux rues des Martres et des Rondins;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture**

**ET RÉSOLU :**

De changer le nom de chemin des Martres pour chemin des Rondins, et mandater l'inspectrice municipale pour effectuer la modification avec la collaboration de l'administration.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.4 Résolution 2021-02-28 - Adhésion et désignation de l'inspectrice municipale pour participer à l'Organisme de bassins versants (OBV)**

**CONSIDÉRANT** l'importance du rôle de l'OBV, et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de devenir membre de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon;

**CONSIDÉRANT** que madame la mairesse Kimberly Meyer siège sur le comité exécutif de cet organisme;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite à participer à des initiatives environnementales;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard**

**ET RÉSOLU;**

**D'ADHÉRER** à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon pour l'année 2021;

**DE DÉSIGNER** l'inspectrice municipale pour siéger au Conseil de concertation et de participer au comité de travail du sous-bassin versant de la Rouge pour déterminer les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9. Rapport des comités**

**9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2021**

**9.2 Comité consultatif en urbanisme :**

**9.2.1 Résolution 2021-02-29 - Demande DPCAL210001, demande d'un certificat d'autorisation pour une modification à l'aménagement d'un accès à une rue, matricule 1621-92-6283, lot 5 011 314 du cadastre du Québec;**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation pour la modification de l'aménagement d'un accès à une rue et des documents produits;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** l'examen de la demande par l'inspectrice municipale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU;



**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson**

**ET RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le plan d'implantation 30291, min. 3453 modifié le 15 décembre 2020 par Simon Jean, A.-G.

AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- Que les talus créés lors de que des fosses de plantations soit aménagées à même les murets de pierre prévu, afin de limiter leur impact visuel et qu'ils soient recouverts de végétation;
- Que tous les talus créés lors de l'aménagement de l'entrée privée soit végétalisé avec des herbacées afin de limiter l'érosion et leur impact visuel.
- Que si lors de la préparation de terrain, l'aire de déboisement empiète dans l'espace naturel minimal à conserver, un plan de reboisement soit soumis à la municipalité et que les travaux soient effectués dans l'année suivant la date d'échéance du permis

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**9.2.2 Résolution 2021-02-30 - Demande DPCOL200080, demande de permis pour une construction neuve, matricule 1621-46-8053, lot 5 011 306 du cadastre du Québec;**

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'une demande de permis pour une nouvelle construction et des documents produits;

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

**CONSIDÉRANT** l'examen de la demande par l'inspectrice municipale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes**

**ET RÉSOLU**

**D'APPROUVER**, les plans de construction feuillet 1 à 6 pour le bâtiment principal préparé par Julie Dagenais, architecte et le plan d'implantation 74-174B, min. 15 406 préparé le 7 décembre 2020 par Denis Robidoux, A.-G pour le bâtiment principal.

AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- Que l'accès au lac emprunte le même chemin que l'accès au lac existant afin de préserver la végétation au sol existante dans la rive.
- Qu'un plan de reboisement de la rive soit préparé une fois la résidence existante démolie et que les travaux de plantation soient dans l'année suivant la date d'échéance du permis

- Reculer légèrement la résidence du lac de façon à permettre le reboisement complet de la rive d'une profondeur de 15 m et ce sans empiéter dans les marges latérales et arrière.
- Prévoir un reboisement à l'endroit du cabanon projeté afin d'augmenter le plus possible le pourcentage d'espace naturel de la propriété qui n'atteint pas 80% actuellement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**10. Acceptation de correspondance :**

**11. Affaires nouvelles : aucune**

**12. Période d'intervention des membres du conseil : aucune**

**13. Période de questions -**

**14. Résolution 2021-02-31 - Clôture et levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cloutier**

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la séance soit levée à 14 h 40.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

---

Madame Kimberly Meyer  
*Mairesse*

---

Madame Stéphanie Carrière  
*Secrétaire-trésorière*